



Froyennes, le 29 mai 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **Collecte des déchets de cuisine : uniquement en vrac ou dans les sacs Ipalle**

**Que cela soit dans les recyparcs ou dans les points d'apport volontaire, les déchets de cuisine ne peuvent être déposés qu'en vrac ou dans les sacs adaptés vendus par Ipalle dans les recyparcs.**

Les personnes qui n'ont pas la possibilité de composter leurs déchets organiques de cuisine à domicile peuvent alléger leurs sacs-poubelle en les déposant dans l'un des 26 recyparcs Ipalle, ou encore dans l'un des 68 points d'apport volontaire situés le long des voiries en Wallonie picarde et dans le Sud-Hainaut. Pour rappel, les points d'apport volontaire sont des conteneurs enterrés placés dans l'espace public, accessibles gratuitement et 7 jours sur 7.

Sont acceptés dans le cadre de cette collecte des déchets organiques, les déchets de cuisine comme les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café, les essuie-tout et mouchoirs usagés en papier... Les litières sont également reprises, à condition qu'elles soient biodégradables (paille, copeaux ou granulés de bois...) : les litières minérales doivent quant à elles être jetées dans le sac-poubelle car elles sont néfastes pour le traitement qui suit.

Ipalle rappelle que les déchets de cuisine peuvent être déposés dans les conteneurs uniquement en vrac ou dans les sacs adaptés vendus par Ipalle dans les recyparcs, aucun autre emballage n'étant accepté.

Les emplacements des points d'apport volontaire et la liste des déchets acceptés et refusés sont disponibles sur [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be).



**UNIQUEMENT  
EN VRAC...**




**...DANS LES  
SACS IPALLE  
VENDUS AU RECYPARC**



POUR TOUTE INFORMATION : IPALLE – Service communication  
Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes  
Tél. : 069/84.59.88 Fax : 069/84.51.16  
[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) [info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be)




## DÉCHETS ACCEPTÉS

- Restes de fruits et légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux)
  - Coquilles d'œufs
  - Déchets de cuisine, restes d'aliments (crus et cuits, mais froids) en éliminant les liquides en excès
  - Riz, pain, biscuits, pâtes et féculents
  - Aliments avariés sans emballages
  - Marcs de café, filtres de thé et d'autres boissons à infusion
  - Essuie-tout, serviettes en papier usagées ou souillées de résidus d'aliments
  - Mouchoirs en papier usagés
  - Litières biodégradables de petits animaux domestiques
- 



## DÉCHETS REFUSÉS

- Liquides
  - Pièces de viande, poissons, crustacés, os, en quantité importante
  - Emballages (pots de yaourt, sachets de mozzarella, emballages de charcuterie, papier huilé, plastifié ou avec aluminium...)
  - Huile
  - Mégots de cigarette
  - Poudre ou autres produits de nettoyage
  - Produits chimiques
  - Plastiques non compostables
  - Langes
  - Déchets végétaux (tontes, feuilles, déchets d'élagage)
  - Cendres
  - Déjections canines
- 

Uniquement en vrac ou dans  
des sacs Ipalle / déchets organiques.

Pour votre facilité, pensez au bio-seau !

Pour tout renseignement : Sud-Hainaut : 071/59.12.02 - Wallonie picarde : 069/84.59.88

[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)